

permettront aux élèves de recevoir un enseignement particulier et plus complet des ministres des diverses dénominations religieuses auxquelles ils appartiendront. Il ne sera pas tenu de pensionnat dans l'institution; mais on mettra tout le soin possible à veiller sur la conduite des élèves qui se retireront dans des maisons de pension approuvées par le principal.

Le gouvernement fait faire des travaux considérables de réparation à l'édifice connu sous le nom de *Old High School*, rue Belmont. Cette maison spacieuse et commode sera mise à neuf pour servir à l'école normale, et l'on y rassemblera tous les instrumens et tout le matériel que l'art moderne a introduits dans les écoles.

Les candidats à l'étude seront examinés sur la lecture, l'écriture, les élémens de la grammaire et de l'arithmétique, ils auront à produire un certificat de moralité du ministre de leur religion, sous la juridiction duquel ils auront été en dernier lieu placés, et à prouver qu'ils ont l'âge de seize ans révolus.

En se conformant à ces conditions, les élèves-maîtres recevront l'instruction gratuitement; ils auront l'usage des livres pédagogiques, et recevront une bourse de £8 à £9 pour leur aider à payer leur pension. Ceux qui résideront à plus de trente lieues de Montréal recevront une petite indemnité pour leur frais de voyage proportionnée à la distance. Les élèves qui seront admis, après que la somme afférente pour l'année aura été employée, ne pourront participer à ces secours que dans le cas où il se déclarerait une vacance.

Les bourses seront payées à la fin des cours et semestriellement aux élèves que l'on jugera en avoir besoin et qui se seront conformés aux réglemens de l'institution.

À la fin d'une première année d'études, les élèves-maîtres pourront se présenter à l'examen pour l'obtention d'un diplôme pour école élémentaire; et, après deux années d'étude, ils pourront obtenir un diplôme pour école-modèle. Tout ce qui précède s'appliquera aux élèves du sexe féminin, aussi bien qu'à ceux du sexe masculin. Tous les efforts possibles seront faits par tous ceux qui auront part à la direction de l'établissement, pour s'acquitter convenablement de la tâche importante de former des instituteurs, et rien ne sera oublié de ce qui peut rendre facile et agréable la tâche des élèves-maîtres dans l'école normale et dans l'école-modèle.

Les cours annuels commenceront le 15 septembre et finiront le 15 juillet, avec une vacance d'une semaine à Noël.

L'école sera ouverte le troisième jour de mars prochain et les cours, qui se termineront en juillet, cette année, sera considéré comme un cours d'une année pour ceux des élèves qui seront en état de subir un examen. On recommande aux candidats à l'étude de se présenter avant le jour de l'ouverture et nul ne sera reçu plus de quinze jours après l'ouverture, à moins que sur examen, il ne soit jugé capable de rejoindre les autres élèves où ils en seront rendus.

Les candidats à l'étude devront se présenter au Principal, à Burnside Hall, avant l'ouverture, et après l'ouverture, à l'école normale, rue Belmont.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Éducation.

Prospectus de l'École Normale Jacques Cartier.

BUREAU DE L'ÉDUCATION.—Montréal, 17 janvier 1857.

Cette école sera ouverte, mardi, le troisième jour de mars prochain, dans l'édifice connu à Montréal sous le nom d'Ancien hôtel du Gouvernement, près de la place Jacques Cartier.

Elle est principalement destinée à former des instituteurs pour la population catholique-romaine des districts de Montréal, d'Outaouais, de St. François, de la ville des Trois-Rivières et de cette partie du district des Trois-Rivières qui se trouve à l'ouest de la ville.

M. Verreau, ancien directeur du collège de St. Thérèse de Blainville, en sera le principal et l'un des professeurs ordinaires.

M. Devismes, l'autre professeur ordinaire, sera chargé de l'enseignement de la lecture raisonnée, de la grammaire française et de la grammaire anglaise, de la littérature, de l'élocution et de la déclamation, de l'histoire de France, de l'histoire d'Angleterre et de la géographie.

M. Devismes était, lors de sa nomination, principal de l'Académie de Berthier, district de Montréal. Il a fait ses études en France, et a enseigné à Londres, pendant dix années.

M. Boudrias, instituteur muni de brevet pour école-modèle, est nommé professeur adjoint et sera chargé, comme tel, de l'enseignement des mathématiques.

La littérature anglaise, l'élocution et la déclamation dans cette langue sont confiées à M. Delaney, qui a étudié dans les écoles nationales d'Irlande.

M. le principal se charge lui-même de l'enseignement religieux, de la philosophie intellectuelle et morale, de la pédagogie ou science de l'éducation, de l'histoire sacrée, de l'histoire générale, de l'histoire du Canada et, en attendant d'autres professeurs adjoints, des sciences physiques, de l'histoire naturelle et du dessin linéaire.

La musique vocale et la musique instrumentale seront enseignées avec un soin tout particulier. M. Labelle, qui, pendant sa résidence aux États-Unis, a eu l'occasion de prendre des leçons des premiers artistes de l'Europe, a bien voulu, dans des vues qui lui font honneur, se charger, pour une modique rétribution, de cette partie importante de l'enseignement.

Rien n'a été épargné de ce qui pouvait approprier l'ancien hôtel du gouvernement à sa nouvelle destination. Le pensionnat est muni de tout ce qui est favorable à une bonne hygiène, et de tout ce qui est de nature à entretenir des habitudes de propreté et de bienséance chez les élèves-maîtres. Une salle de bains et un lavabo ont été préparés. Chaque élève devra se munir lui-même des objets nécessaires à une toilette décente et en faire l'usage convenable.

La bibliothèque du département de l'instruction publique sera mise à la disposition des professeurs, et les élèves pourront emprunter les livres que le principal leur permettra de lire.

Cette bibliothèque est déjà considérable. On a lieu de croire qu'avant la fin de l'année elle s'élèvera à plus de 3000 volumes.

Des instrumens de physique, un laboratoire de chimie et tous les objets nécessaires à la démonstration des sciences se trouveront dans l'école normale. Une grande partie de ces objets y est déjà rendue. Sir William Logan a de plus promis d'aider à former un petit musée d'histoire naturelle.

Un gymnase a été construit dans la vaste cour de l'école, et une attention toute spéciale sera donnée à la gymnastique, cette partie importante de l'éducation physique.

Il sera organisé un cours de lectures publiques par les professeurs de l'école et par des hommes éminens dans diverses spécialités. Ces lectures auront rapport particulièrement à la science de l'éducation, à l'hygiène des enfans et des jeunes personnes, à l'agriculture, à l'histoire et à la littérature française. Les élèves pourront y assister, et, au commencement de chaque séance, un d'eux rendra compte de la séance précédente. Ces comptes-rendus, lorsqu'ils en seront jugés dignes, seront publiés dans le journal de l'instruction publique.

Le prix de la pension est de £16 pour les élèves ordinaires et de £8, pour les élèves boursiers. On devra s'adresser à M. le principal qui se tiendra à son bureau, tous les jours, de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures, pour examiner les candidats qui devront produire leurs certificats d'âge et de moralité. Les cours de l'école normale se tiendront du 15 septembre au 15 juillet de chaque année et sans interruption: ils seront divisés en deux sessions. Le cours de cette année sera prolongé, s'il est nécessaire, de manière à former une session qui puisse donner droit aux élèves de se présenter à l'examen pour obtenir leurs diplômes.

Il sera pris avec les instituteurs actuels qui voudront fréquenter l'école des arrangemens particuliers qui leur en faciliteront l'accès; mais il sera nécessaire de s'entendre avec chacun d'eux pour ce qui le concernera.

L'école-modèle sera confiée à MM. Boudrias et Delaney. On y enseignera toutes les matières prescrites par la loi pour les écoles-modèles. Une attention toute particulière y sera donnée à l'écriture, à l'arithmétique et à la tenue des livres. On exigera une rétribution de cinq shillings par mois de chaque élève. Pour y être admis, il suffira de s'adresser au principal, aux heures déjà indiquées. Comme le nombre des élèves devra être limité, les parens, qui voudront y faire entrer leurs enfans, ne devront point tarder à faire leur demande.

Outre l'école-modèle qui sera tenue dans l'édifice de l'école normale, il est question d'y affilier, pour l'avantage des élèves-maîtres, l'excellente école tenue par MM. Doran et Garnot, rue Côté.

Le pensionnat et l'école-modèle des filles ne pourront être organisés que l'automne prochain, et tout ce qui précède ne doit s'entendre que des garçons.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Surintendant de l'Éducation.